



VILLE D'ESCAUDAIN

----- COMPTÉ –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 5 AVRIL 2022 à 18 H

(Convocation en date du 30 Mars 2022)

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 26 dont 8 pouvoirs

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CARPENTIER Romuald

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme TRIOUX Annick donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, Mme STIEVENARD Karine donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. LAKOMY Laurent, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, Mme JANICKI Céline donne pouvoir à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, PUPILLI Pascal

Membres absents : M. CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme GALAND Mélanie

Délibération n° 01/02/2022 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} Mars 2022

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIOUX Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca,

DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 02/01/2022 – Compte de gestion 2021 – Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIOUX Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).

S'est abstenu :

M. CARPENTIER Romuald (1 voix).

Délibération n° 03/02/2022 - Compte Administratif 2021 – Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte administratif 2021 retraçant la gestion de Monsieur SALIGOT Bruno, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré, lequel compte peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		849.108,04		3.698.089,50		4.547.197,54
Opérations de l'exercice.....	1.679.360,12	1.662.472,37	7.133.405,81	8.362.649,20	8.812.765,93	10.045.121,57
TOTAUX.....	1.679.360,12	2.511.580,41	7.133.405,81	12.080.738,70	8.812.765,93	14.592.319,11
Résultats de clôture.....		832.220,29		4.947.332,89		5.779.553,18
Restes à réaliser.....	1.908.161,00	484.966,58			1.908.161,00	484.966,58
TOTAUX CUMULES.....	1.908.161,00	1.317.186,87		4.947.332,89	1.908.161,00	6.264.519,76
RESULTATS DEFINITIFS.....	590.974,13			4.947.332,89		4.356.358,76

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIOUX Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).

S'est abstenu :

M. CARPENTIER Romuald (1 voix).

Délibération n° 04/02/2022 - Bilan des opérations immobilières réalisés par la Commune en 2021

Le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de la politique foncière menée par la Commune au cours de l'exercice 2021, il prend note que ce bilan est annexé au compte administratif 2021 et précise que les acquisitions n'ont pas toutes été formalisées en 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 05/02/2022 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	3.698.089,50 €
Virement à la section d'investissement	2.252.500,60 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
<u>EXCEDENT</u>	1.249.243,39 €
<u>DEFICIT</u>	
<u>EXCEDENT AU 31/12/2021</u>	
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	590.974,13 €
Solde disponible	4.356.358,76 €
affecté comme suit :	
* affectation en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	4.356.358,76 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).

S'est abstenu :

M. CARPENTIER Romuald (1 voix).

Délibération n° 06/02/2022 - Budget Primitif 2022 – Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2022 qui intègre les résultats de l'exercice 2021 selon les équilibres suivants :

SECTIONS BUDGETAIRES		DEPENSES	RECETTES
I N V E S T I S S E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2022	19.668.302,00	20.259.276,13
	RESTES A REALISER 2021	1.908.161,00	484.966,58
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		832.220,29
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEM19.ENT	21.576.463,00	21.576.463,00
F O N C T I O N N E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2022	12.662.970,76	8.306.612,00
	RESTES A REALISER 2021		
	002 RESULTAT REPORTE		4.356.358,76
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	12.662.970,76	12.662.970,76
TOTAL DU BUDGET		34.239.433,76	34.239.433,76

Délibération adoptée à la majorité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Anick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCIUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie.,

Se sont abstenus :

MM. PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine) (5 voix).

A voté contre :

M. CARPENTIER Romuald (1 voix).

Délibération n° 07/02/2022 - Vote des taux 2022 des deux taxes locales

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le taux 2022 des deux taxes :

- Foncier bâti..... 41,61 %
(soit 22,32 % taux communal 2020 + 19,29 % taux départemental 2020)
- Foncier non bâti..... 69,78 %

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIOUX Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 08/02/2022 – Personnel communal – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal décide de :

1. **CREER** les postes suivants :

- à temps complet :
 - Adjoint technique : 2 postes
 - Adjoint administratif
- à temps non complet :
 - Adjoint technique : 1 poste à 29 h 30 hebdomadaires et 1 poste à 27 h 30 hebdomadaires

2. **SUPPRIMER** les postes suivants :

- à temps complet :
 - Educateur principal des APS de 2^{ème} classe
 - Rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - Rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Agent de maîtrise principal
- à temps non complet :
 - Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : 11 h 30
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 25 h 30

3. **ADAPTER** aux nouvelles dispositions le poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants de seconde classe dont la dénomination a changé et devient un poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants.

FIXER en conséquence le tableau des emplois communaux permanents comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Grades	Effectifs budgétaires	Modification du tableau	Situation nouvelle
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	1		
Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	1		
Attaché	2		
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	5	-1	4
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	-1	0
Rédacteur	1		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	8		
Adjoint administratif	2	+1	3
<i>Sous-total</i>	28	-2 +1	27
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint d'animation	1		
<i>Sous-total</i>	3		3
FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	8		
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1		
<i>Sous-total</i>	9		9
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	1		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2		
Agent de maîtrise principal	4	-1	3
Agent de maîtrise	3		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	-1	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	11		
Adjoint technique	7	+2	9
<i>Sous-total</i>	33	-2 +2	33
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	2	-1	1
Educateur des APS	2		
<i>Sous-total</i>	4	-1	3
TOTAL emplois temps complet	77	-5 +3	75

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Grades	Effectifs Budgétaires	Durée hebdo.	Modification du tableau	Situation nouvelle
FILIERE CULTURELLE				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	13 h 00		
	1	11 h 30	-1	0
<i>Sous-total</i>	2		-1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	3 h 00		
	2	3 h 30		
	1	4 h 00		
	1	5 h 30		
	1	6 h 00		
	1	8 h 30		
	1	15 h 00		
<i>Sous-total</i>	8			8
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	17 h 30		
<i>Sous-total</i>	1			1
Adjoint d'animation	1	15 h 00		
	1	23 h 45		
<i>Sous-total</i>	2			2
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	28 h 00		
	1	27 h 30		1
	1	27 h 00		
	4	26 h 45		
	2	26 h 00		
	1	25 h 30	-1	0
	1	25 h 00		
	2	24 h 00		
	2	23 h 00		
	3	22 h 00		
	4	17 h 30		
<i>Sous-total</i>	22		-1	21
Adjoint technique		29 h 30	+1	1
		27 h 30	+1	1
	1	26 h 00		
	1	24 h 15		
	1	24 h 00		
	3	23 h 00		
	3	22 h 00		
	10	17 h 30		
<i>Sous-total</i>	19		+2	21
FILIERE SPORTIVE				
Educateur des APS	1	23 h 30		
<i>Sous-total</i>	1			1
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	25 h 30		
<i>Sous-total</i>	1			1

Adjoint administratif	1	25 h 30		
<i>Sous-total</i>	1			1
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Educateur Territorial de Jeunes Enfants	1	17 h 30		
<i>Sous-total</i>	1			1
<i>TOTAL emplois temps non complet</i>	58		-2 +2	58

TOTAL GENERAL	Effectifs Budgétaires	Modification du tableau	Situation nouvelle
	135	-7 + 5	133

RAPPELLER que pour assurer les cours de musique et de danse de l'école municipale et conformément aux dispositions de l'article 3-3-4° :

- Les postes à temps non complet inférieurs à 10 h 00 hebdomadaires du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique sont ouverts au recrutement de contractuels pour une durée d'un an renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans.
- A l'issue de cette période de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent devra remplir au minimum les conditions de diplômes nécessaires au recrutement par concours des titulaires. A défaut de candidatures répondant aux critères précités pourront, le cas échéant, être recrutés des agents bénéficiant d'une expérience significative dans la discipline concernée afin d'assurer la continuité du service.
- L'agent non titulaire sera rémunéré au premier échelon de l'échelle indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 09/02/2022 – Personnel communal – Adhésion au service d'intérim territorial du CDG 59 pour mise à disposition

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du Cdg59. Il dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg59, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI

Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 10/02/2022 – Convention d’adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion du Nord

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion du Nord ainsi qu’à intervenir pour son exécution.

Délibération adoptée à l’unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 11/02/20221 – Convention de partenariat avec la Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut pour la gestion des collections du musée de la mine et des traditions populaires d’Escaudain - Approbation

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention générale précité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut pour la gestion des collections du musée de la mine et des traditions populaires et précise que la délibération du 13 janvier 1998 deviendra caduque après désignation du(de la) conservateur(riche) associatif(ve) par le conseil d’administration.

Délibération adoptée à l’unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 12/02/2022 – Travaux d’enfouissement de réseau aérien cité Schneider – rues de Senelle, de Maubeuge de Valenciennes, de Cambrai – Autorisation de signature d’une convention de travaux entre la Commune et le SIDEGAV de Valenciennes

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation des travaux d’enfouissement du réseau basse tension Cité Schneider (Rues de Senelle, de Maubeuge, de Valenciennes et de Cambrai), valide la convention à passer avec le SIDEGAV pour le co-financement de ces travaux, les crédits sont inscrits au BP 2022 article 2041582 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’effacement de réseau aérien Cité Schneider à passer avec le SIDEGAV afin de mettre en place l’opération et tous documents en lien avec cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIOUX Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 13/02/2022 –Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Tarification A.L.S.H. extra-scolaire

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} mai 2022 les participations des familles comme suit :

ALSH Petites vacances scolaires :

Familles domiciliées dans la commune :

Quotient Familial (QF)	Tarif horaire	1 demi-journée base de 3h30
De 0 à 369 €	0.25 €	0.88 €
De 370 à 499 €	0.45 €	1.58 €
De 500 à 700 €	0.60 €	2.10 €
De 701 à plus	0.61 €	2.15 €

*** Familles non domiciliées dans la commune :**

Quotient Familial (QF)	Tarif horaire	1 demi-journée base de 3h30 avec un surcoût de 2€
De 0 à 369 €	0.25 €	2.88 €
De 370 à 499 €	0.45 €	3.58 €
De 500 à 700 €	0.60 €	4.10 €
De 701 à plus	0.61 €	4.15 €

ALSH Vacances Estivales :

Une seule période sera proposée à l'ALSH de juillet, sa durée sera établie en fonction du calendrier des vacances scolaires, le coût du séjour par enfant sera calculé comme suit : Tarif journalier (QF) X Nombre de jours de la période d'ouverture.

Le tarif comprend les repas préparés par le service de restauration scolaire.

Familles domiciliées dans la commune :

Quotient Familial (QF)	Tarif horaire	1 journée base de 8h30
De 0 à 369 €	0.25 €	2.12 €
De 370 à 499 €	0.45 €	3.82 €
De 500 à 700 €	0.60 €	5.10 €
De 701 à plus	0.61 €	5.20 €

*** Familles non domiciliées dans la commune :**

Quotient Familial (QF)	Tarif horaire	1 journée base de 8h30 avec un surcoût de 4 €
De 0 à 369 €	0.25 €	6.12 €
De 370 à 499 €	0.45 €	7.82 €
De 500 à 700 €	0.60 €	9.10 €
De 701 à plus	0.61 €	9.20 €

**Les places sont proposées aux familles non domiciliées dans la commune sous réserve de places disponibles pour l'ensemble des équipements déclarés en ALSH Extra-scolaires.*

Le Conseil Municipal précise que le tarif est valable quel que soit le nombre d'enfants inscrits de la même famille, que les familles devront fournir une attestation de la CAF afin de justifier de leur QF, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué et décide qu'en cas de non fréquentation d'un enfant pour cas de force majeure, il pourra être procédé au remboursement des participations. La demande dûment justifiée (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, ou mesures liées à une pandémie) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure ;

Le Conseil Municipal précise que les recettes seront recouvrées par le régisseur conformément aux règles de la comptabilité publique.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 06/05/2018 du 2 juillet 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 14/02/2021 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Séjour au centre de vacances « Les Grangettes » - Participation des familles

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} mai 2022, à 8€ par jour et par enfant la participation des familles pour le séjour de leur(s) enfant(s) au Centre de Vacances les Grangettes et précise que les séjours seront organisés sous réserve des journées prépayées disponibles, que la condition pour s'inscrire au séjour est d'être inscrit à l'ALSH et que la participation journalière aux séjours sera ajoutée au tarif de l'Accueil de Loisirs « ALSH ».

Le Conseil Municipal décide qu'en cas de non fréquentation d'un enfant pour cas de force majeure, il pourra être procédé au remboursement de la participation. La demande dûment justifiée (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure et ajoute que le recouvrement des produits sera effectué par l'émission de titres de recettes.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca,

DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 15/02/2021 – Allocations scolaires – Barème 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer une allocation à chaque élève d'ESCAUDAIN qui aura fréquenté durant l'année scolaire 2021-2022 un établissement scolaire extérieur à la Commune (sont exclus les élèves suivant des cours par correspondance), y compris ceux des pays membres de l'Union Européenne, selon les taux suivants :

- 105 € aux élèves de l'Enseignement Supérieur ;
- 92 € aux élèves handicapés qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé situé hors du territoire du canton de Denain et à ceux qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé pour handicapés (type Institut Médico Educatif) situé dans le canton de Denain ou une section d'études spécialisées d'un collège ;
- 35 € aux élèves du second cycle des Enseignements Secondaire, Technique, Agricole.

Le Conseil municipal précise :

a) que l'allocation susvisée est accordée pour une scolarité régulière et sera versée directement sur un compte bancaire ou postal.

b) qu'au mandat de paiement allouant le bénéfice de l'allocation devra être annexé un certificat de scolarité daté de la fin de l'année scolaire pour les lycéens et d'un certificat d'inscription pour les étudiants universitaires.

c) que les justificatifs ne seront honorés qu'à la seule condition qu'ils soient parvenus en Mairie du 25 Avril 2022 au 20 Mai 2022.

d) que la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 67 – article 6714 – codes fonctionnels 22 et 23.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 16/02/2021 – Subvention de fonctionnement au Cercle Laïque 2022

Le Conseil Municipal décide d'approuver le renouvellement du partenariat avec le Cercle laïque dans le cadre de son fonctionnement, décide d'allouer à titre exceptionnel une subvention de fonctionnement à hauteur de 13 000 € (soit 68,4% du coût du poste) au Cercle laïque ; pour le cofinancement du poste FONJEP, sous réserve qu'il fournisse des documents comptables du dernier exercice (compte de résultats, bilan...) et précise que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses sont inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL

Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 17/02/2021 - Subventions aux associations locales et régionales (2) – Année 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574 :

FSE du Collège Félicien Joly - ESCAUDAIN	500 €
Amicale des Amis et Anciens Elèves du Lycée Alfred Kastler - DENAIN	200 €
Association Familiale "Les Papillons Blancs de Denain et Environs	1 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), TRIoux Annick (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. LAKOMY Laurent), GUIOT Christelle (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 18/02/2021 - Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 19/02/2021 - Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Fait à Escaudain, le 8 Avril 2022

Le Maire,

Bruno SALIGOT



Affiché le 11 Avril 2022

Le Maire,

Bruno SALIGOT.



